Certifié conforme à l'original

*BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES*

**Édition Chronologique n° 50 du 13 novembre 2015**

PARTIE TEMPORAIRE
Administration Centrale

Texte 16

**DÉCISION N° 2762/DEF/CGA/IS/ITA**
relative à la désignation d'un inspecteur du travail dans les armées.

Du *23 septembre 2015*

CONTRÔLE GÉNÉRAL DES ARMÉES : *groupe des inspections spécialisées ; inspection du travail dans les armées.*

**DÉCISION N° 2762/DEF/CGA/IS/ITA relative à la désignation d'un inspecteur du travail dans les armées.**

*Du 23 septembre 2015*

NOR D E F C 1 5 5 1 7 5 4 S

---

*Texte abrogé :*

Décision n° 45/DEF/CGA/IS/ITA du 7 janvier 2014 (BOC n° 4 du 24 janvier 2014, texte 16).

*Référence de publication :* BOC n° 50 du 13 novembre 2015, texte 16.

---

Le ministre de la défense,

Vu les articles L8112-3, R8111-9 et R8111-12 du code du travail ;

Vu l'arrêté du 11 juillet 2012 portant désignation d'un membre du corps militaire du contrôle général des armées aux fonctions de chef de l'inspection du travail dans les armées ;

Vu l'arrêté du 16 juin 2015 relatif à l'exercice des attributions confiées au pôle travail du groupe des inspections spécialisées du contrôle général des armées,

Décide :

Art. 1er. Monsieur **Poncelet** Patrice, ingénieur d'études et de fabrications, est nommé inspecteur du travail dans les armées, en résidence à Paris, en charge des bases de défense de Angers-Le Mans-Saumur, Angoulême, Guyane, Orléans-Bricy, Rochefort-Saintes-Cognac, Saint-Maixent-Poitiers et Tours.

En son absence, la suppléance de ses fonctions est assurée par Monsieur **Taulen** Patrice, inspecteur du travail dans les armées.

Art. 2. La présente décision abroge la décision n° 45/DEF/CGA/IS/ITA du 7 janvier 2014 portant nomination d'un inspecteur du travail.

Art. 3. Cette décision prend effet au jour de sa publication au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le contrôleur général des armées,*
*chef de l'inspection du travail dans les armées,*

Pierre SÉGUIN.